

# LE MANS CITE CHANSON

## Tremplin VOCAL'MANS 2021

### RÈGLEMENT

Ce tremplin interprètes est ouvert aux artistes à partir de 16 ans au 01/01/21 avec autorisation parentale pour les moins de 18 ans à envoyer avec le bulletin d'inscription.

#### Lors des Présélections :

Chaque artiste présentera 2 morceaux du répertoire de la **chanson française**. Il pourra s'accompagner lui-même, ou être accompagné d'un musicien, ou se munir d'une bande-son de bonne qualité impérativement sur clé USB.

Les candidats doivent interpréter un titre issu de la liste établie par Le Mans Cité Chanson et un seul titre libre.

Les candidats ne peuvent interpréter leurs propres compositions.

Les sélections se dérouleront **les 25 septembre, 16 octobre et 6 novembre**.

Avec son bulletin d'inscription rempli, le candidat devra **obligatoirement** s'acquitter des droits d'inscription s'élevant à **10 euros**. Cet envoi doit se faire **avant le 10 septembre 2021**. **Tout paiement et inscription vaut acceptation du règlement.**

Il est demandé au candidat d'arriver au moins 30 min avant chaque présélection. Tout artiste arrivant après le début de la soirée ne pourra se présenter.

Aucun défraiement ne sera pris en charge par l'Association Le Mans Cité Chanson (hébergement, frais de transport, restauration...)

Le jury sera composé de professionnels, et amateurs passionnés de la chanson française. Il évaluera les candidats selon différents critères et en prêtant une attention particulière à l'interprétation, la proposition artistique et la justesse vocale.

Les sélections étant indépendantes les unes des autres, il se peut que le jury ne soit pas le même sur l'ensemble des soirées.

En cas d'égalité, le jury est seul à décider et sa décision est irrévocable. Il pourra en cas de réel coup de cœur, sélectionner d'autres candidats pour participer à la finale.

Les **huit** candidats ayant obtenu les meilleures appréciations lors des différentes présélections, intégreront la finale qui aura lieu **le samedi 25 novembre 2021 à 20 h30 à l'Espace Culturel l'Eolienne à Arnage**.

Aucun résultat ne sera donné à l'issue des soirées de présélections. Les résultats seront annoncés sur le site LMCC et les réseaux sociaux durant la semaine suivant la date de la dernière date de présélection.

#### A disposition :

Les candidats auront à disposition 1 sonorisation complète.

(Pour ceux qui s'accompagnent, il leur est demandé d'apporter leur instrument).

#### A noter : important !

**La participation au tremplin VOCAL'MANS, engage les candidats à être présent aux dates de passage qui leur seront communiquées ainsi, qu'en cas de sélection, à la Finale à Arnage ainsi qu'aux dates de passage indiquées dans les prix**

## Lors de la Finale :

Les candidats seront convoqués **dès 14h** pour les balances.

Les candidats pourront réinterpréter les titres déjà chantés en présélections ou choisir un ou deux nouveau(x) titre(s) (la liste de chansons imposées lors des sélections n'est plus une obligation pour la finale).

Les candidats ne peuvent interpréter leurs propres compositions.

Aucun défraiement ne sera pris en charge par l'Association Le Mans Cité Chanson (hébergement, frais de transport, restauration...)

Tout artiste arrivant après l'heure de démarrage de la soirée ne pourra pas se présenter.

**Le(a) lauréat(e) de l'année 2020 du tremplin, ne peut repostuler en 2021.**

Sur la finale, le jury sera composé de professionnels et d'amateurs de la chanson française. Les critères d'attribution sont les mêmes que lors des sélections. Les spectateurs auront la possibilité de choisir le prix du public.

Le jury se réserve le droit de choisir un prix « coup de cœur ».

La finale étant payante, chaque finaliste bénéficiera de **deux** places exonérées.

### **A disposition :**

Les candidats auront à disposition 1 sonorisation complète.

(Pour ceux qui s'accompagnent, il leur est demandé d'apporter leur instrument).

## les prix :

### **1<sup>er</sup> prix :**

- **Création d'un single inédit arrangé et composé par David Villamejeanne et diffusé sur tous les sites de téléchargement et de streaming.**
- **Séance de studio d'1h pour enregistrer la piste vocale du single.**
- **Participation à deux événements organisés par LMCC.**
- **Un trophée « premier prix du jury ».**

### **2<sup>ème</sup> prix :**

- **Une participation à une masterclass (en réflexion).**
- **Participation à un événement organisé par LMCC.**

### **3<sup>ème</sup> prix :**

- **Participation à un événement organisé par LMCC.**

### **Prix du public :**

- **Un trophée « prix du public »**

- **AUTORISATION DROIT A L'IMAGE**

En s'inscrivant à ce Tremplin, chaque artiste autorise l'Association Le Mans Cité Chanson à utiliser leur image (photo ou vidéo) à titre d'illustration pour l'ensemble des supports de communication dans le cadre des activités du projet de l'Association (écrits : magazine, plaquettes, flyers, affiches....) (internet : réseaux sociaux, sites institutionnels....) pendant une durée de 5 ans.

- **MODIFICATION DU REGLEMENT**

Seuls les membres élus de l'Association, se réservent le droit d'en modifier le règlement qu'il jugera nécessaire.

**Association Le Mans Cité Chanson**  
**30 rue Huchepie – 72100 Le Mans – ☎ 02 43 47 49 84**  
[www.lemanscitechanson.com](http://www.lemanscitechanson.com) / [contactlemanscitechanson@gmail.com](mailto:contactlemanscitechanson@gmail.com)